

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS245/7
26 novembre 2003

(03-6301)

Original: anglais

JAPON - MESURES VISANT L'IMPORTATION DE POMMES

Communication de l'Organe d'appel

La communication ci-après, datée du 26 novembre 2003, adressée par M. James Bacchus, Président de l'Organe d'appel, au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 17:5 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*.

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'Organe d'appel sur l'affaire *Japon - Mesures visant l'importation de pommes*, WT/DS245/AB/R. Ce rapport sera distribué aujourd'hui aux Membres de l'Organisation mondiale du commerce, conformément au paragraphe 5 de l'article 17 du *Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*. Ce document est confidentiel jusqu'à sa distribution. Les trois membres de l'Organe d'appel qui ont siégé pour cet appel étaient M. John Lockhart en qualité de Président de la section, et MM. Luiz Olavo Baptista et Giorgio Sacerdoti en qualité de membres.
